



COMITE DE PILOTAGE

37^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage de l'ITIE-Togo, tenue à Lomé le lundi 28 juin 2021

Résolution n° 1

Le Comité de pilotage, au cours de sa 37^{ème} réunion ordinaire tenue à Lomé le lundi 28 juin 2021, a procédé à l'examen de la version provisoire du rapport ITIE 2018 et adopté les résolutions y relatives.

De l'examen dudit rapport, il ressort les constats ci-après :

1. Trois entreprises ont suspendu leurs activités liées au secteur extractif. Les paiements déclarés par ces dernières sont donc issus uniquement de leurs activités dans le secteur des bâtiments et travaux publics (BTP).
2. Une entreprise est en cessation des travaux et n'a pas exercé dans le secteur extractif depuis janvier 2016.

Au vu de ces constats, le Comité de pilotage,

Considérant que la cessation des activités de MM Mining ayant été déjà constatée dans le rapport ITIE 2017, cette entreprise qui n'opère plus au Togo depuis 2016 ne devrait plus se retrouver dans le périmètre des entités déclarantes ;

Considérant que les trois autres entreprises n'ayant pas fourni de formulaires de déclarations, pour n'avoir pas été opérationnelles dans le secteur extractif au cours des périodes visées par les deux rapports ITIE, n'ont pas mené des activités devant occasionner des paiements significatifs au cours des années 2018 et 2019 et ne devraient donc pas être retenues dans le périmètre de conciliation des données, bien qu'elles soient détentrices de titres miniers ;

Décide :

- D'exclure du périmètre de réconciliation des données, l'entreprise MM Mining qui n'existe plus au Togo ainsi que les entreprises ICA INVEST, ECOBaK et SHEHU DAN FODIO, détentrices de titres miniers mais n'ayant pas mené d'activités en 2018 et 2019. Ces dernières seront reclassées parmi les entreprises objet de déclarations unilatérales.

Adoptée à Lomé, le 28 juin 2021

Pour le Comité de pilotage

Le Coordonnateur national



Didier Kékou AGBEMADON

Le Président de séance



Afro Tchitchi DEDJI